

Négociations salariales - acte 4

Le 2 février 2005, la direction nous conviait à une 4^e réunion sur les négociations salariales. En préambule, elle nous faisait savoir que le périmètre de la proposition faite lors de la 3^e réunion serait difficilement déplaçable et nous remettait un projet d'accord reprenant les mesures proposées lors de cette réunion. Les organisations syndicales CFDT, CFTC, FO et CGC ayant eu droit à une réunion « 3 bis » avec la direction le 31 janvier 2005, il est clair que ce 4^e acte n'était qu'un simulacre de négociation salariale, laissant présumer d'un 5^e acte, sachant que le cadre du projet final a déjà été défini lors de la réunion... « 3 bis ».

La direction persiste et signe en confirmant son désir de traiter différemment les non forfaitaires (coeff. 145 à 305) et les forfaitaires (coeff. 335 à 425). D'ailleurs, la possibilité de scinder encore en 2 catégories les non forfaitaires ne serait pas pour lui déplaire !

Elle prétend que son projet permet aux non forfaitaires d'avoir des **AG** plus élevées (à vous d'en juger d'après notre comparaison avec 2004) tout en favorisant les **AI** chez les forfaitaires pour valoriser leur performance.

coeff	Salaire mini au 01/07/04	0.8% au 01/01/05	0.8% au 01/07/05	AG 2005	AG 2004
190	1410,72	1422,01	1433,38	22,66	45€
215	1456,31	1467,96	1479,70	23,39	
225	1509,39	1521,47	1533,64	24,25	
240	1610,01	1622,89	1635,87	25,86	
255	1677,42	1690,84	1704,37	26,95	
270	1776,10	1790,31	1804,63	28,53	
285	1856,21	1871,06	1886,03	29,82	
305	1986,47	2002,36	2018,38	31,91	
coeff	Salaire mini au 01/07/04	0.7% au 01/01/05	0.5% au 01/07/05	AG 2005	AG 2004
335	2245,70	2261,42	2272,73	27,03	45€
365	2446,80	2463,93	2476,25	29,45	
395	3141,19	3163,18	3178,99	37,80	
Après 3 ans	3311,79	3334,97	3351,65	39,86	45,34
Après 6 ans	3444,86	3468,97	3486,32	41,46	47,16
425	3379,76	3403,42	3420,44	40,68	46,27
Après 3 ans	3576,81	3601,85	3619,86	43,05	48,97

.../...

Pour les cadres, elle persiste, pas d'AG ! Certains n'auront rien, même si la direction prétend s'intéresser à eux...

Nous n'admettons pas que tout le personnel ne soit pas traité de la même façon.

Pour nous, les augmentations individuelles n'ont pas leur place dans les négociations salariales annuelles. Ces négociations devraient permettre d'obtenir des garanties pour tous, ce qui n'est pas le cas des AI.

L'individualisation des salaires est la réponse du patron face aux problèmes de délais liés en grande partie aux réductions d'effectifs.

La création de castes visant à morceler le paysage social à SPS ne fera qu'accentuer le malaise général.

En conclusion, la direction nous invite à une prochaine réunion afin de poursuivre les discussions, comme si notre position n'avait pas déjà été largement exposée:

AG uniforme de 100 € pour l'ensemble du personnel.

Les négociations salariales ne doivent pas occulter les autres problèmes dans l'entreprise, en particulier celui de l'emploi.

Le conflit engagé doit se poursuivre et rester centré sur le maintien des effectifs et l'embauche des précaires.

Certaines organisations ont renoncé à ce combat, ce sont celles qui ne jouaient pas un rôle majeur dans l'action. Si l'unité syndicale est souhaitable, elle n'est pas indispensable. Ce sont les revendications qui doivent mobiliser le personnel plutôt que le nombre de sigles sur les tracts.

**Dès mardi, poursuivons l'action sur l'emploi
avec les organisations qui se sentent concernées.
Nous adapterons les formes de luttes avec les salariés en grève.**



Tél: 05-56-55-86-14

Fax: 05-56-55-89-80

Site Internet: <http://perso.wanadoo.fr/sudmetaux33/>

E-mail: sud.metaux33@wanadoo.fr